



# Communiqué de presse

Bruxelles, le 26 octobre 2021 – 09.00 heures

## **Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, KBC n'octroie désormais plus de crédits, de conseils ou d'assurances à de nouveaux gisements de pétrole et de gaz.**

*KBC a publié en 2016 sa première Energy Credit Policy à l'échelle du groupe. Durant les 5 dernières années, KBC a systématiquement renforcé cette politique, en tenant compte de l'évolution constante des attentes de la société et de la prise de conscience grandissante de l'impact de l'utilisation des combustibles fossiles sur le réchauffement climatique.*

*À partir du 1er novembre 2021, KBC renforce à nouveau sa politique et ce, pour la troisième fois en deux ans seulement.*

*La nouvelle Energy Credit Policy de KBC confirme les restrictions strictes auxquelles le financement<sup>1</sup> des combustibles fossiles est déjà soumis depuis un certain temps et s'étend maintenant à l'arrêt du financement de l'exploration et de l'extraction de nouveaux champs de pétrole et de gaz. Par cette décision, KBC concrétise les [dernières conclusions](#) de l'Agence internationale de l'énergie, indiquant qu'aucun champ de pétrole et de gaz nouveau n'est désormais nécessaire.*

*Dans le même temps, KBC s'est engagé à augmenter progressivement la part des sources d'énergie renouvelables dans le portefeuille total de crédits énergétiques pour atteindre au moins 65% d'ici 2030 au plus tard. La part de ces projets augmente systématiquement. Alors qu'elle était encore de 56% en 2018, elle a atteint 60% à la fin du mois de juin de cette année. C'est pourquoi KBC soutient les énergies renouvelables, telles que l'hydroélectricité, le solaire et l'éolien, et n'envisagera de financer les activités liées à la biomasse et aux biocarburants que dans des conditions strictes, parmi lesquelles figure un examen minutieux des impacts environnementaux.*

En 2019, KBC a signé l'Engagement Collectif sur le Climat ('*Collective Commitment on Climate Action*'), renforçant ainsi sa détermination à encourager autant que possible l'écologisation de l'économie, en partenariat avec ses clients. En signant le CCCA, KBC s'est engagé à aligner ses portefeuilles et sa stratégie d'entreprise sur l'accord de Paris sur le climat, dont l'objectif est de limiter le réchauffement de la planète à un niveau inférieur à 2°C et qui vise à limiter cette élévation de température à 1,5 °C.

**Johan Thijs, CEO de KBC Groupe, décrit le défi auquel KBC se trouve confronté:** *'KBC reconnaît que l'impact du réchauffement climatique est l'un des défis majeurs auxquels le monde est confronté et qu'il aura un impact considérable et durable sur la croissance économique et la prospérité. En tant que grande institution financière internationale, KBC souhaite jouer un rôle actif dans ce domaine. KBC est conscient de l'effet de levier qu'il peut générer dans la transition vers une société plus durable et une économie pauvre en carbone, notamment en collaborant avec l'ensemble des parties prenantes. Générer une croissance durable et rentable et contribuer*

<sup>1</sup>Les mêmes règles s'appliquent également à toutes les activités d'assurance de KBC et aux activités de conseil aux entreprises.

à une société plus durable vont de pair. Cela signifie que KBC entend **minimiser son impact négatif sur la société** en appliquant des politiques et des directives de durabilité strictes, en réduisant son empreinte environnementale et en promouvant des produits d'investissement durables. **Depuis le début de l'année 2019, KBC exclut ainsi tous les combustibles fossiles de son offre de fonds d'investissement durable, tandis que les fonds conventionnels ont également cessé d'investir dans le charbon thermique<sup>2</sup>.**

Une vision durable doit pouvoir s'adapter aux changements de perception et aux nouvelles attentes de la société. KBC suit l'évolution de près et invite ses stakeholders à un dialogue ouvert à travers des publications telles que le Rapport à la société et le Rapport annuel intégré, ainsi que par l'utilisation d'une boîte mail CSR spécifique. Par ailleurs, KBC commande des enquêtes de marché dans tous les pays où il exerce des activités et organise chaque année une rencontre entre stakeholders et membres de la direction. KBC peut ainsi se faire une idée claire des priorités de ses stakeholders et conformer ses projets actuels et futurs à leurs attentes.

## **Renforcement systématique de la politique de crédit à l'égard des combustibles fossiles**

- **2016: première Energy Credit Policy de KBC**
  - Arrêt du financement des activités liées au charbon thermique, y compris l'extraction de charbon et les centrales électriques à charbon.
  - Exception République tchèque: période de transition jusqu'en 2050 (situation énergétique locale spécifique; le charbon occupe une place très importante dans la production d'électricité et les systèmes de chauffage central pour 40% des ménages tchèques).
  - Arrêt du financement des grandes centrales à biomasse et à biocarburants.
  
- **2018:**
  - Renforcement du régime d'exception pour la République tchèque:
    - CSOB République tchèque va se retirer du secteur du charbon.
    - L'exposition à la production d'électricité à partir du charbon devrait être réduite à zéro d'ici 2023 au plus tard.
    - Les centrales électriques à charbon existantes pour le chauffage central peuvent encore être financées jusqu'en 2035 au plus tard, mais uniquement pour apporter des améliorations écologiques et avec des expositions décroissantes dans l'intervalle.
  - Arrêt du financement des entreprises spécialisées uniquement dans l'extraction du pétrole et du gaz.
  
- **2020 - KBC passe encore la vitesse supérieure:**
  - KBC ne finance ni n'assure plus de nouveaux clients si ceux-ci dégagent une quelconque capacité de production d'énergie (électricité et chaleur) du charbon.
  - Arrêt d'ici 2030 de tout financement et assurance des entreprises exerçant des activités liées au charbon.
  - Le financement des transactions d'importation et d'exportation relatives au charbon thermique est exclu.
  - Le régime d'exception pour la République tchèque est encore renforcé:
    - KBC ne financera ni n'assurera plus les réseaux de distribution de chaleur.
    - Les financements et assurances en cours liés au charbon sont supprimés à un rythme accéléré. Les clients actuels du secteur ne peuvent compter sur un financement que pour les projets qui améliorent l'environnement ou présentent un avantage social.
  
- **Depuis le 1er avril 2021:**
  - Élargissement du champ d'application de l'Energy Credit Policy aux entreprises de tous les secteurs.
  - Conditions supplémentaires pour les clients existants: soumettre un plan de transition démontrant clairement qu'ils auront totalement abandonné le charbon d'ici 2030 (échéance: fin 2022 pour les grandes entreprises; fin 2023 pour les petites entreprises).

---

<sup>2</sup>Charbon utilisé pour produire de l'électricité ou de la chaleur.

- Les clients ne sont plus autorisés à développer ou à remplacer leur capacité actuelle de production d'énergie à partir du charbon.
- République tchèque: tous les financements liés au charbon encore en cours devront être entièrement supprimés d'ici la fin de 2021 au plus tard. À la fin du mois de juin 2021, CSOB (division tchèque de KBC Groupe) a déjà atteint cet objectif.
- Pour les fournisseurs des entreprises productrices de charbon et des centrales au charbon: plus de financement ou d'assurance de transactions spécifiques pour les composants essentiels au fonctionnement de ces entreprises et centrales (tours de refroidissement, bandes transporteuses pour les mines, machines d'extraction,...).
- Pour les clients existants, KBC reste cependant prêt à financer - sous des conditions strictes - des projets de transition énergétique dont l'avantage pour la transition énergétique est démontrable.

• **NOUVEAU : à partir du 1er novembre 2021**

- L'interdiction déjà existante de financer des champs de pétrole et de gaz non conventionnels (pétrole et gaz onshore et offshore dans l'Arctique et l'Antarctique, forages en eaux profondes, sables bitumineux et pétrole et gaz de schiste) est désormais étendue à *tous* les nouveaux champs de pétrole et de gaz.
- En outre, la durée de tous les nouveaux crédits accordés aux compagnies pétrolières et gazières intégrées sera désormais limitée à 2030 au plus tard, à moins que ces entreprises ne s'engagent à ne plus explorer de nouveaux champs de pétrole ou de gaz.

## **Depuis des années, KBC prend également des initiatives pour réduire ses propres émissions de CO2**

KBC s'efforce également depuis des années de réduire substantiellement ses propres émissions de CO2 et s'est fixé des objectifs ambitieux. D'ici 2030, KBC souhaite réduire les émissions de gaz à effet de serre du groupe de 80% (par rapport à 2015) et utiliser 100% d'électricité verte.

**En outre, KBC sera d'ici 2021 une entreprise climatiquement neutre en ce qui concerne sa propre empreinte, car elle compensera ses émissions.**

En Belgique, à la fin de 2020, les émissions étaient déjà inférieures de 40% à celles de 2015, et par rapport à 2007, elles ont même diminué de 70%. En 2020, elles correspondaient encore à environ 22 000 tonnes de CO2, imputables pour plus de la moitié (55%) à la mobilité du personnel et les 45% restants à l'exploitation du parc immobilier belge.

**En Belgique, KBC utilise une électricité belge 100% verte depuis 2009 déjà, sauf pour quelques filiales plus petites, qui ont également franchi le pas en 2021.** KBC se concentre donc sur les sources d'énergie alternatives, telles que les panneaux solaires et la cogénération, les rénovations à haut rendement énergétique et les programmes de mobilité verte pour les employés.

Dans le domaine de la mobilité du personnel, un employé sur cinq en Belgique a déjà souscrit à l'offre de leasing de vélos dans le cadre du Flexplan et une voiture en leasing neuve sur deux commandée pour le personnel est déjà entièrement électrique.

---

### **KBC Groupe SA**

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles  
 Viviane Huybrecht  
 Directeur Communication Corporate/  
 Porte-parole  
 Tél. 02 429 85 45

### **Service presse**

Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens  
 Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer  
 Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé  
 Tél. 02 429 85 44 Sofie Spiessens  
 E-mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com)  
 Suivez-nous sur [www.twitter.com/kbc\\_group](https://www.twitter.com/kbc_group)  
 Restez au courant de nos [solutions innovantes](#)

---